



Tout est dans votre espace particulier !

Vous avez besoin de votre avis d'impôt pour effectuer une démarche administrative ?

Tous vos documents sont disponibles dans votre espace particulier (avis d'impôt sur le revenu, de taxe d'habitation, de taxe foncière, déclarations de revenus, paiements...) sur plusieurs années.

Vous pouvez **les consulter, les télécharger ou les imprimer !**

Pour obtenir un justificatif de paiement, consultez la fiche « J'utilise ma messagerie sécurisée ».

Consultez vos documents...

1 Cliquez sur le bouton « **Se connecter** » au centre de l'écran puis double cliquez sur l'icône « **www.impots.gouv.fr** ».



2 Sélectionnez « **Votre espace particulier** » en haut à droite.



3 Dans la rubrique à gauche « Connexion à mon espace particulier », saisissez votre **numéro fiscal** (figurant sur vos avis d'impôt et déclarations de revenus) et votre **mot de passe** puis cliquez sur « **Connexion** ».

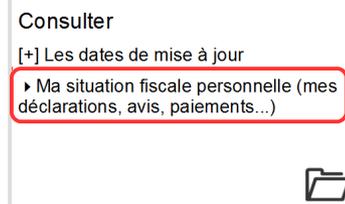
OU, pour vous identifier avec votre compte AMELI, La Poste ou Mobile Connect et moi, cliquez sur le bouton « FranceConnect » et laissez-vous guider.

Si vous vous connectez pour la première fois, consultez la fiche « Je crée mon espace particulier »

Si vous ne retrouvez pas vos identifiants, consultez la fiche « J'ai perdu mon numéro fiscal ou/et mon mot de passe »

4 Parmi vos services en ligne, dans la rubrique « Consulter » à gauche, cliquez sur « **Ma situation fiscale personnelle...** ».

À noter : Le lien « Les dates de mise à jour » vous donne accès au calendrier de mise en ligne de vos documents.



5 Une nouvelle fenêtre s'ouvre, Cliquez sur « **Mes documents** » dans le bandeau vert en haut.



Imprimez votre avis d'impôt...

1 Un tableau présente la liste de vos documents relatifs à l'année en cours (2017).

Pour afficher des documents d'années antérieures, cliquez pour ouvrir le **menu déroulant « Année »** situé au dessus du tableau. Sélectionnez par exemple « toutes années » puis cliquez sur le bouton bleu à droite « **Valider** ».



2 Pour visualiser :

> votre avis d'impôt sur le revenu, cliquez sur le **lien bleu « Avis primitif »** ou, à défaut, sur « **Avis de situation déclarative** » dans la 1ère ligne du tableau

> votre avis de taxe d'habitation, cliquez sur « Avis primitif » dans la ligne suivante du tableau.

Si un lien « **Avis correctif** » apparaît, choisissez celui-ci.



À noter : En déclarant vos revenus en ligne à partir de mi-avril, vous obtenez immédiatement un avis de situation déclarative pour faciliter vos démarches sans attendre d'obtenir votre avis d'impôt durant l'été.

3 Le document sélectionné s'affiche dans une nouvelle fenêtre.

Dans le bandeau noir, cliquez sur l'**icône « imprimer »** en haut à droite. Enfin, dans la nouvelle fenêtre, cliquez sur le **bouton « Imprimer »** en bas à droite.



✓ Votre copie d'avis d'impôt est imprimée !

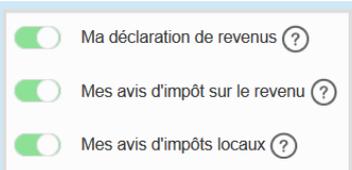
Pour obtenir un autre document, reprenez à l'étape 2.

Depuis ce poste, vous pouvez aussi **télécharger votre avis au format PDF et le récupérer via votre messagerie électronique**. Cliquez sur « télécharger » à l'étape 4. Revenez à l'écran d'accueil et cliquez sur l'icône « Accéder à mon email ». Envoyez-vous un message en joignant votre avis situé dans le dossier « Téléchargements ».

À noter : Retrouvez vos documents sur votre smartphone ! Téléchargez l'application mobile « **impots.gouv** » gratuite sur Google Play ou l'App Store. Connectez-vous avec votre numéro fiscal et votre mot de passe. Consultez votre avis d'impôt puis « Partager ».

Attention : Gérez les options « zéro papier » de vos documents.

Dans votre espace particulier, rubrique « Gérer mon profil », cliquez sur « Modifier mon adresse électronique...ou mes options » :
> boutons verts : vous serez informé par courriel de leur mise en ligne
> curseurs à gauche : vous les recevrez sur papier.



Déconnectez-vous de l'ordinateur en cliquant sur l'icône située au coin en bas à gauche de l'écran.

